

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 22/1024 :**

Aménagement paysager du site extérieur de Casabona - Marché de travaux - Autorisation de signature

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEÉ Jean François (par Monsieur VAYABOURY Patrick), FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), ROUVRAIS Simone (par Monsieur FONTAINE Michel), KHELIF David (par Monsieur BRET Jean Paul), NARIA Olivier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

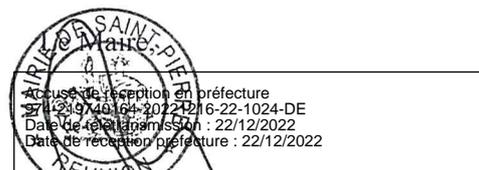
**ABSENTS :**

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 décembre 2022.



Michel FONTAINE

**Affaire n°22/1024 : Aménagement paysager du site extérieur de Casabona - Marché de travaux - Autorisation de signature.**

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a lancé, selon la procédure adaptée (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique), une consultation pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager du site extérieur de Casabona.

Il s'agit d'aménager les espaces situés de part et d'autre de la future nouvelle voie dans le quartier de Casabona et notamment :

- à l'Ouest où se trouve l'espace nature détente, préservant et valorisant ainsi le potentiel existant comprenant trois zones : le plateau, le talweg et l'aire de jeux détente ;
- à l'Est, prend place l'espace de sport urbain en continuité avec le stade Casabona.

Ainsi, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le lundi 26 septembre 2022. La date de réception des offres a été fixée au vendredi 28 octobre 2022 à 15h00 (heure locale).

Les travaux sont décomposés en **QUATRE (04) lots**, traités par marchés séparés, et dont l'estimation s'établit comme suit :

Lots	Désignation	Estimation des travaux € TTC
1	Aménagements paysagers	1 727 676,04
2	Equipements sportifs	197 721,72
3	Eclairage public	106 248,63
4	Confortement et mise en sécurité de l'éperon rocheux	79 639,00
<b>ESTIMATION TOTALE DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX € TTC</b>		<b>2 111 285,39</b>

La période de préparation des travaux est de **TRENTE (30) JOURS** (hors congés légaux des entreprises du BTP).

Le délai global d'exécution des travaux (Hors congés légaux des entreprises du BTP, délai de fabrication et d'approvisionnement compris) est de **DIX (10) MOIS** pour les lots n°1, 2 et 3 et de **TROIS (03) MOIS** pour le lot n°4.

Lors de la réunion du vendredi 02 décembre 2022, l'Acheteur a décidé de choisir, au titre des offres économiquement les plus avantageuses, conformément aux critères de jugement des offres (*valeur technique 60 % - valeur économique 40%*), les offres suivantes :

Lots	Désignation	Entreprises attributaires	Montants des marchés attribués
1	Aménagements paysagers	<b>LA MARE ESPACES VERTS SAS / NAOTERA BTPT / IRRIG' MATIC REUNION SARL (cotraitants)</b>	<b>1 398 538,69 € TTC</b>
2	Equipements sportifs	<b>SARL SAPEF PAYSAGE</b>	<b>179 260,55 € TTC</b>
3	Eclairage public	<b>BOURBON LUMIERE SAS - CITEOS</b>	<b>50 427,98 € TTC</b>
4	Confortement et mise en sécurité de l'éperon rocheux	<b>ROCS SAS</b>	<b>74 787,97 € TTC</b>
<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX € TTC</b>			<b>1 703 015,19 € TTC</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20221216-22-1024-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2022  
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Le financement de cette mesure sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire n°411 23 15  
10 411 001 24 RE 22000082

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**DECIDE :**

- **DE L'AUTORISER** lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou tout autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** les marchés de travaux précités sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution (et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE